DSN : découvrez une méthode concrète pour sécuriser vos flux DSN

Amandine LECOMTE

30 mars 2026

GERESO
FORMATION I CONSEIL I ÉDITION

QUI SOMMES-NOUS ?

Nos **métiers**

LA FORMATION

LE CONSEIL

L'ÉDITION

À votre service
depuis 40 ans !

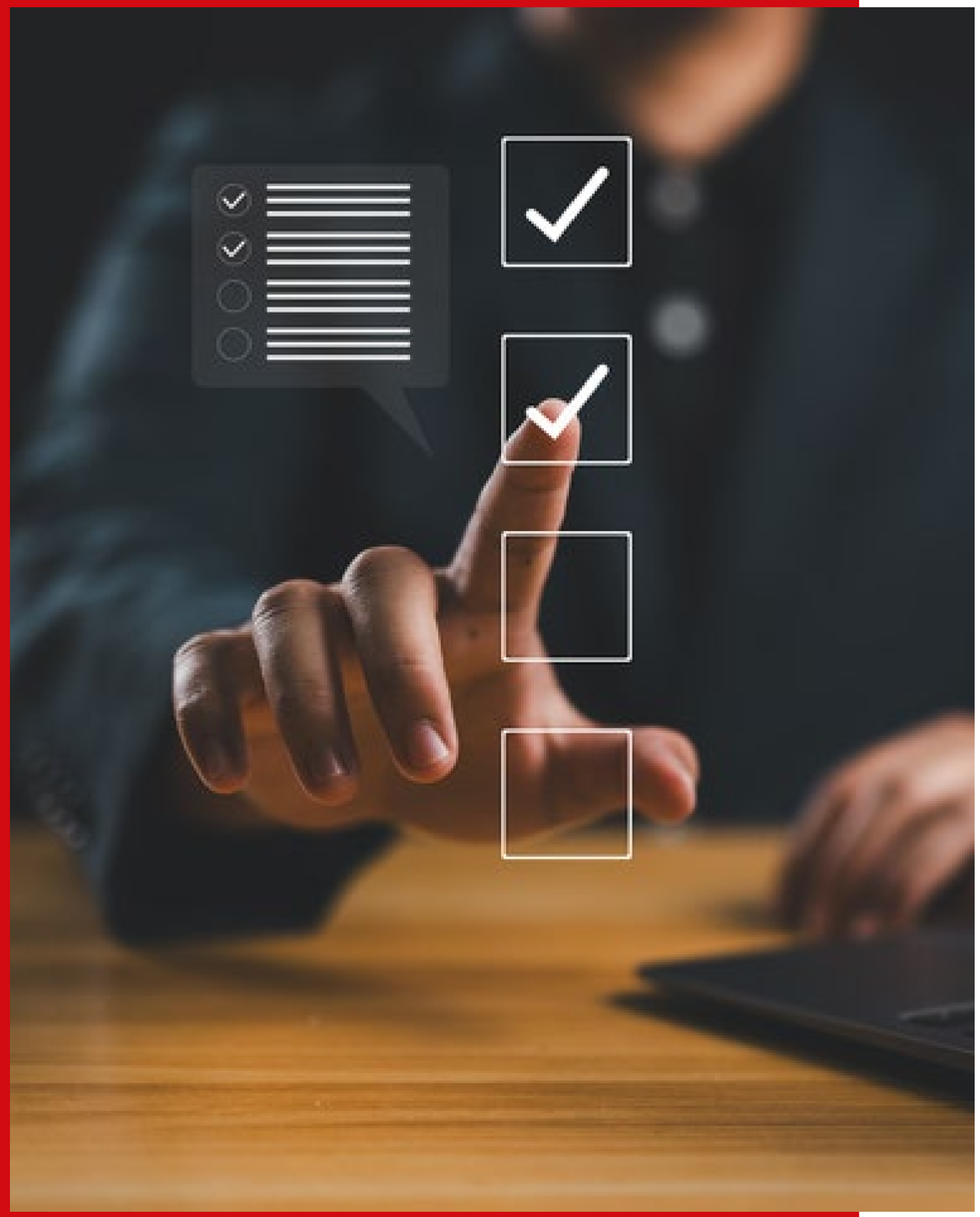

PROGRAMME

1. Avant le dépôt : verrouiller la source
2. Après dépôt : opération décryptage
3. La check-list de survie
4. Questions / réponses

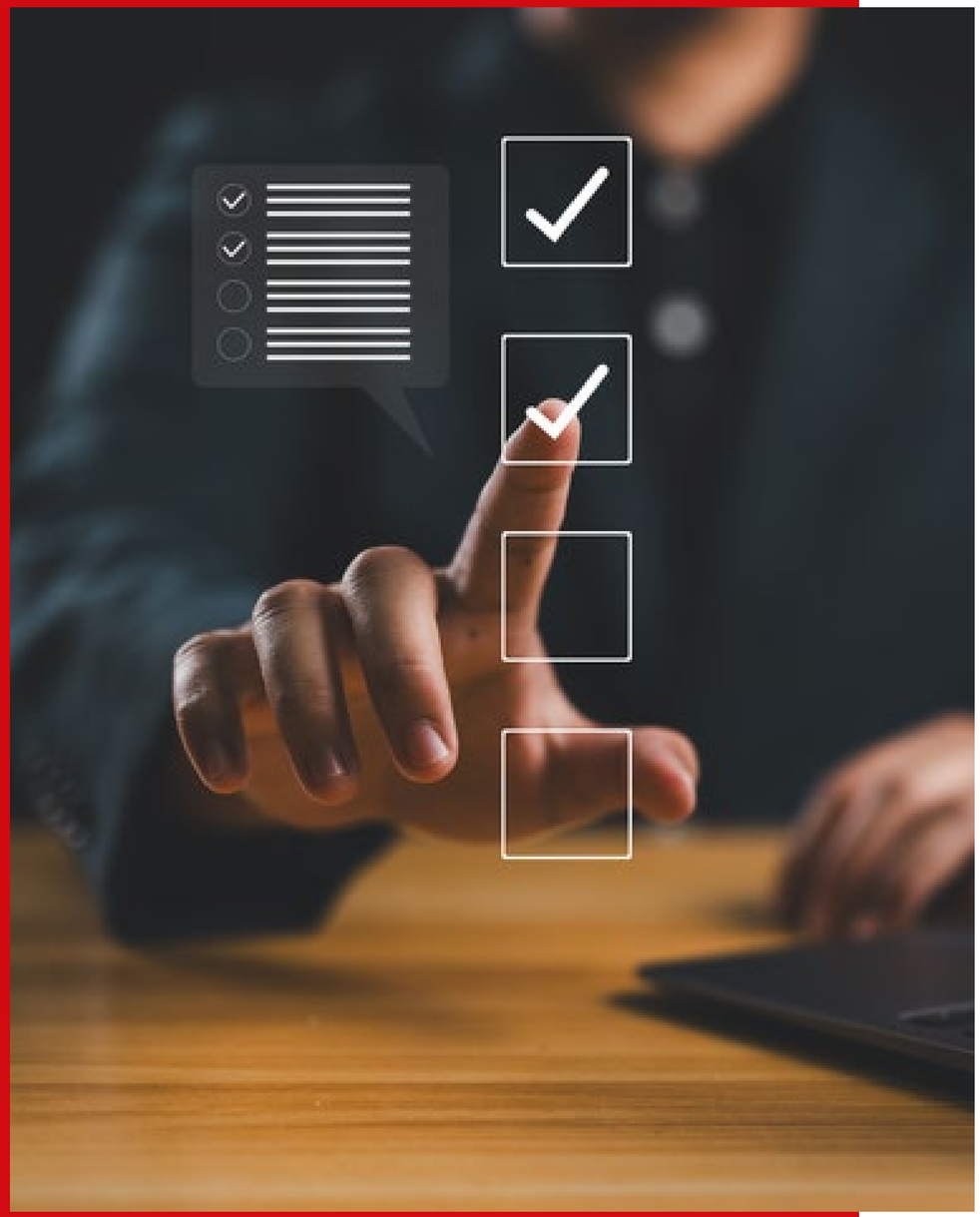

OBJECTIFS

1. Maîtriser les points de contrôle essentiels avant et après le dépôt de vos DSN
2. Identifier et corriger les anomalies rapidement
3. Comprendre les modifications effectuées par les organismes et anticiper les erreurs
4. Repartir avec une check-list opérationnelle pour sécuriser vos flux DSN

Le programme de survie DSN

[01] Avant le dépôt : verrouiller la source

Identifier les anomalies à la racine.

Maîtriser les 5 zones critiques.

[02] Après le dépôt : opération de décryptage

Traduire le langage technique (CRM, DIDA).

Gérer la menace de substitution Urssaf.

[03] Check-list opérationnelle

L'outil de contrôle définitif avant et après envoi.

Le contrôle DSN : avant et après le dépôt

Rappels :

1. La DSN n'est que le reflet de la paie : si la source est fausse, la DSN le sera aussi.

2. La DSN raconte une histoire qui doit être cohérente du début à la fin, sinon on ne comprend rien.

3. La DSN a 3 acteurs qui fonctionnent ensemble : si l'un des acteurs ne fait pas convenablement son boulot, c'est toute la chaîne qui s'enraye.

4. La DSN ce n'est pas du post-paie : la DSN c'est un changement majeur dans les pratiques.
   - Avant on déclarait des montants aux organismes, à charge pour eux de les affecter aux bonnes personnes.
   - Aujourd'hui on paie ET on affecte les droits par le même support : la DSN c'est du déclaratif social ET de l'affectation de droits.

   Une donnée DSN fausse = des droits non garantis

1

Avant le dépôt : verrouiller la source

L’origine de l’anomalie

L’anomalie naît toujours de l’une de ces quatre sources :

Pratique de paie

La DSN reflète un calcul de paie erroné ou inadapté.

Action : revoir la règle de paie et régulariser.

Absence de code

Le cahier technique DSN n’a pas de code pour votre situation.

Action : utiliser le code le plus proche.

Paramétrage logiciel

La règle est juste, mais le logiciel génère les mauvais blocs.

Action : contacter l’éditeur

Faux Positif Organisme

Contrôle URSSAF mal calibré, votre DSN est juste.

Action : ne rien corriger, signaler.

Les 5 zones critiques

BLOC 30

L'individu doit être reconnu et ses 4 données identifiantes conformes

Par exemple le nom marital n'est pas le nom de famille mais le nom d'usage

En cas d'écart, un bloc 31 s'impose pour rectifier la donnée

BLOC 53

Unité 40 – Jours calendaires de plafond

- Doit correspondre à la réalité du mois
- Doit être cohérent avec la paie

BLOC 40

Attention à la durée du travail S21.G00.40.011 / 012 / 013 /014

Et au plan de paie

Penser à bien déclencher un bloc 41 en cas de modification

BLOCS 78-81

Si rémunération sur la période alors bases et cotisations existantes sur la même période

Penser à vérifier l'existence des base plafonnée (02) et déplafonnée (03)

BLOCS 78-81 vs 22-23

La somme des bases du bloc 78 doit être identique à la base agrégée du bloc 23

Ex : La somme des bases plafonnées du bloc 78 doit correspondre à la base plafonnée du bloc 23

Les filets de sécurité

L'Outil Technique : DSN-Val

Il va s'assurer que le fichier DSN est conforme dans la forme.

Si le fichier DSN est conforme dans la forme alors le dépôt sera accepté et l'employeur recevra le certificat de conformité MAIS conformité de forme ne veut pas dire conformité de fond !

Le Référentiel : fiches consignes

Le cahier technique et les fiches consignes net-entreprise

Ils aident au bon paramétrage et à la compréhension de la norme et des attendus

Attention : ce sont des aides au paramétrage, pas des documents opposables en cas de litige.

2

Après le dépôt : opération décryptage

Je comprends le langage du cahier technique

CCH = contrôle de cohérence « bloquant »

SIG = consignes de remplissage = contrôle de signalement

CSL = contrôle de syntaxe lié à la rubrique

CRE = contrôle sur des référentiels externes

CME = contrôle métier

CID = contrôle inter déclaration

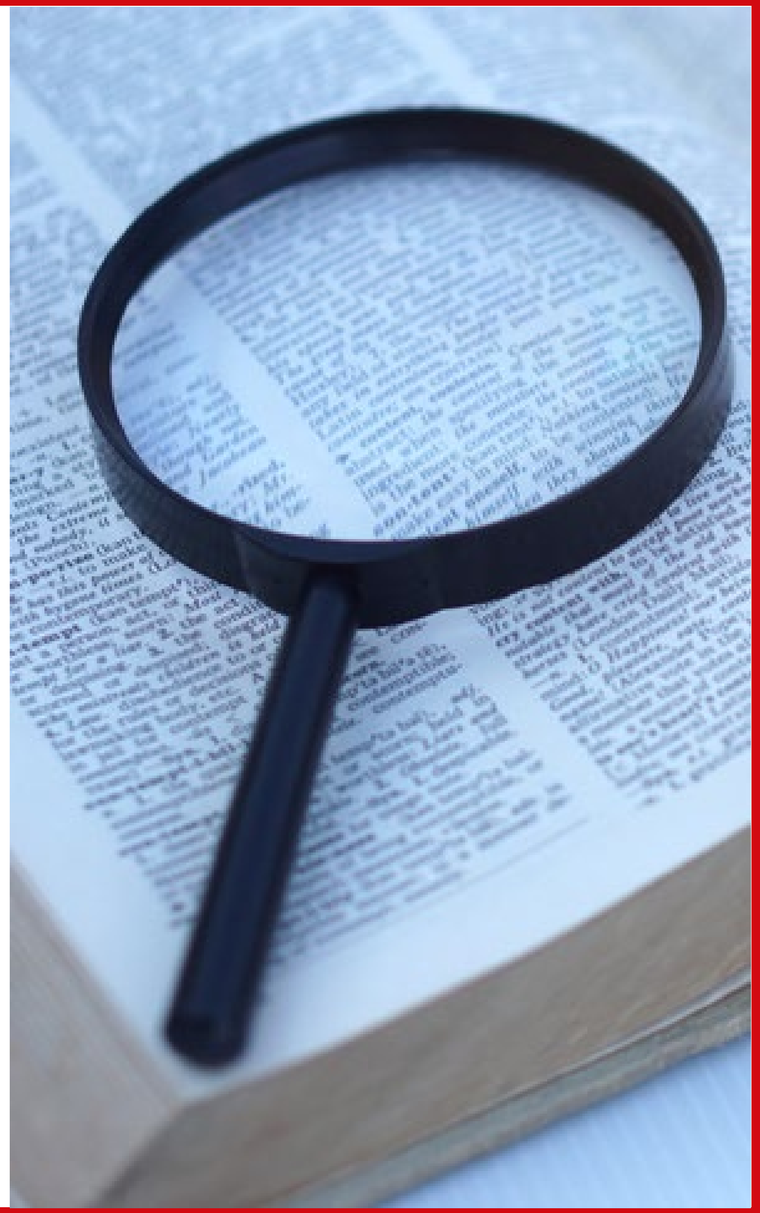

Je sais où trouver l’information

Historique des échanges — **+ Afficher tout ou sélectionner**

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte	
10/09/2021 à 12:41	Réel	DSN_ _202108_3112636...	Fichier contrôlé conforme	
10/09/2021 à 12:38	Test	DSN_ _202108_3112636...	Fichier contrôlé conforme	
10/09/2021 à 12:22	Réel	DSN_ _202108_3112636...	Fichier contrôlé avec anomalie(s)	
10/09/2021 à 12:06	Réel	DSN_ _202108_3112636...	Fichier contrôlé avec anomalie(s)	

Récapitulatif — **+ Afficher tout ou sélectionner**

Le 02/05/2025 à 15:52 **N°1** Déclaration n°1 du fichier depot_mtom
N° réf : WSSfCAxax3bBr0H93NOtrlT **Déclaration conforme**
Identifiant métier :

Afficher le certificat de conformité

Distribution

- Régime Général

CRM identité	Réussite du traitement	le 02/05/2025 à 19:07
Contrôle de l'identité des individus	Réussite du traitement	le 02/05/2025 à 18:41
Contrôles inter-déclarations	Compte-rendu disponible avec notifications Accéder au bilan de traitement	le 02/05/2025 à 19:04

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement	Compte-rendu disponible Accéder au bilan de traitement	le 02/05/2025 à 15:52
Données nominatives	Réussite de la conformité métier	le 02/05/2025 à 15:52
Bilan mensuel d'accompagnement à la résolution des anomalies	Compte-rendu disponible avec notifications Accéder au bilan de traitement	le 19/05/2025 à 08:06

- Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO

Déclaration de cotisations et télépaiement	Compte-rendu disponible Accéder au bilan de traitement	le 16/05/2025 à 09:22

- DGFIP

Données nominatives	Compte-rendu disponible Accéder au bilan de traitement	le 12/05/2025 à 09:03

- Institutions de Prévoyance / Mutuelles / Sociétés d'Assurance

MUTEX	Compte-rendu disponible avec notifications Accéder au bilan de traitement	le 04/05/2025 à 18:19
HARMONIE MUTUELLE	Compte-rendu disponible Accéder au bilan de traitement	le 16/05/2025 à 00:36

- Arrêts de plus de 6 mois — Accéder au(x) BPIJ

Préparation des données destinées à la constitution de l'attestation de salaire	Réussite du traitement Accéder au bilan de traitement	le 08/05/2025 à 04:22
Organisme d'Assurance Maladie	Compte-rendu disponible Accéder au bilan de traitement	le 10/05/2025 à 04:03

- Temps partiel thérapeutique — Accéder au compte-rendu

Les CRM 119-120-124

Les CRM 119-120

Disponibles à H+4 et J+5 après chaque transmission de fichier DSN

Ils contiennent les anomalies de fond détectées par l'Urssaf dans le cadre de ses contrôles

Le CRM 124

C'est le CRM de rappel qui reprend toutes les anomalies non purgées, non corrigées de l'année précédente

Emis chaque année en mars

Il contient entre autres les anomalies substituantes qui nécessitent une correction ou une opposition rapide

Décoder un code anomalie Urssaf

Traduction : cette DSN présente un écart entre le montant de l'assiette CSG déclarée en bloc 23 et la somme des assiettes CSG de l'ensemble des individus en bloc 78.

Des montants qui devraient être identiques sur la même période sont différents

Gérer une anomalie de « DIDA »

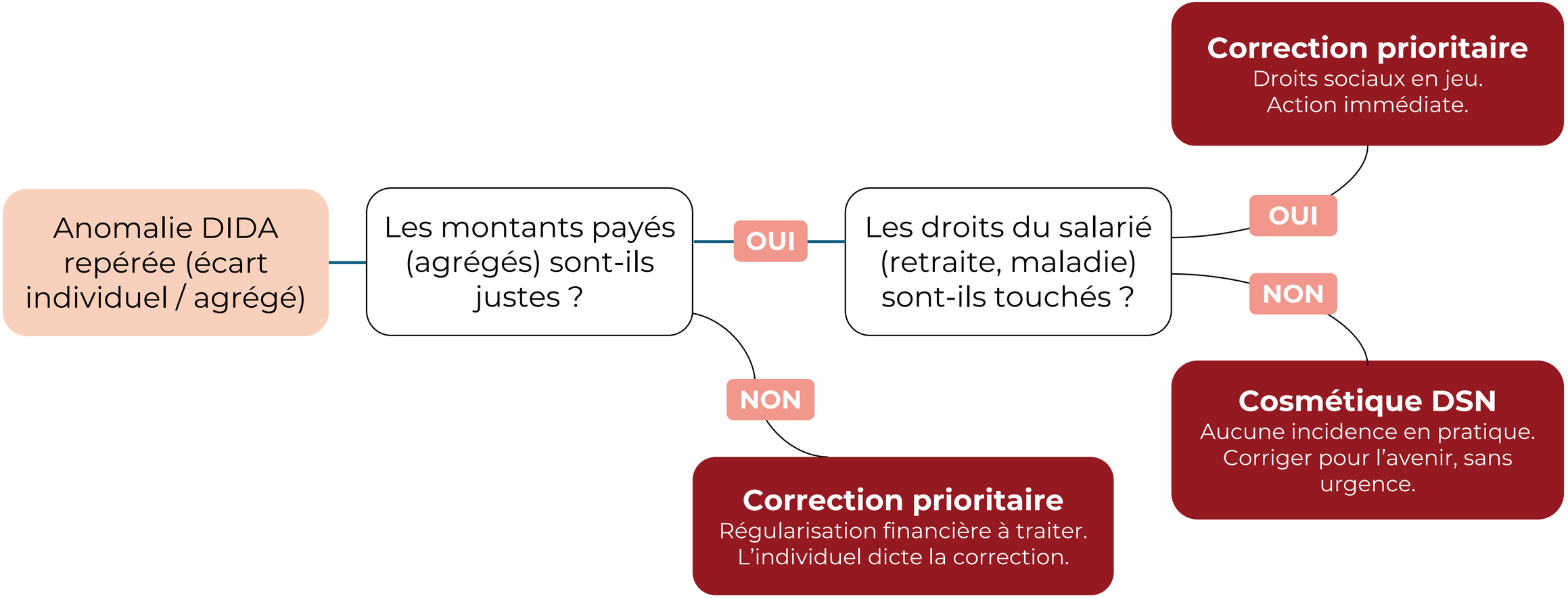

Les anomalies substituantes : DIPA01i / DIPA01j

Ces anomalies exigent une action sous peine de correction automatique.

Si le salarié a le bon profil (salarié de droit privé avec une durée du travail en jours ou en heures cotisant au régime général alors les blocs mobilisés sont les blocs 40-53 et 51 (ce dernier uniquement pour les temps partiels) qui seront comparés au montant de la base plafonnée du bloc 78.

Les anomalies substituantes : DIPA01i / DIPA01j

L'URSSAF ne lit pas simplement vos plafonds. Elle les recalcule intégralement à partir de vos données de présence, puis compare.

Bloc 40
Temps de travail (unité, quotités, modalités)

Bloc 51
Heures complémentaires

Moteur de recalcul URSSAF
(Prorata applicable)

Bloc 53
Jours calendaires de plafond

Bloc 78
Plafond appliqué en paie

Déclenchement Sanction DIPA

Les anomalies substituantes : DIPA01i / DIPA01j

CAS 1 : L'erreur technique

Situation

Le recalcul URSSAF est logique, la paie est correcte, mais la remontée des blocs DSN a buggé.

Action primaire

Corriger uniquement les blocs DSN (40, 51, 53). Aucune reprise de paie.

Action exceptionnelle

Si l'éditeur logiciel est bloqué : contester en prouvant la justesse de la paie pour forcer la neutralisation.

CAS 2 : L'erreur de paie

Situation

Le recalcul URSSAF est logique, et le bulletin de paie est réellement faux (ex : heures complémentaires oubliées).

Action primaire

Refaire le bulletin de paie + générer les blocs de régularisation DSN.

Action exceptionnelle

Si l'éditeur ne peut pas techniquement raccrocher la correction à l'historique : contester pour demander un délai.

Les anomalies substituantes : DIPA01i / DIPA01j

[01] Cibler

- Accédez à l'espace Suivi DSN sur urssaf.fr.
- Sélectionnez les salariés concernés par l'anomalie substituable.

[02] Motiver

- Formulez une opposition détaillée et motivée.
- Attention : modification impossible une fois la demande envoyée. Justificatifs recommandés.

[03] Patienter

- Délai de traitement Urssaf : 8 à 12 jours.
- La substitution est bloquée techniquement tant que la réponse n'est pas notifiée.

Les anomalies RUAA

DSN régime général

Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- **Mandats de prélèvement :** Accéder au module de gestion des mandats
- **Informations utiles :** Accédez aux rapports complémentaires pour la gestion RH/paie
- **URSSAF :** Accéder aux Services +
- **CNAM :** Accéder aux BPIJ
- **Organismes complémentaires :** Accéder aux fiches de paramétrage
- **MSA :** décomptes IJ employeur
- **DSN_FIAB :** Accéder au service FIAB
- **CRPNPAC :** Accéder aux services complémentaires CRPNPAC
- **MSA :** Votre espace privé MSA

← RETOUR

3

La check-list opérationnelle

La check-list opérationnelle

AVANT DÉPÔT

J'ai identifié les anomalies bloquantes

J'ai vérifié que l'ensemble de mon personnel était présent en DSN

J'ai vérifié mon bloc 53

J'ai vérifié la cohérence de mes bases et le calcul de mes plafonds

J'ai vérifié mon bloc 40 (et éventuellement mon bloc 41)

APRÈS DÉPÔT

J'ai analysé mes CRM119-120

J'ai trié mes anomalies par ordre de priorité

J'ai vérifié mes anomalies substituantes

J'ai documenté mes faux positifs

J'ai analysé mon suivi retraite complémentaire sur DSNFiab

Les étapes d'analyse

1 Établir la vérité

Comparez la DSN avec les bulletins, états de charges et journaux.
Lequel reflète la réalité de la paie ?

2 Vérifier l'impact financier

L'URSSAF est payée sur le niveau agrégé (CTP).
Si la donnée individuelle est la bonne, vous êtes en sur-déclaration ou sous-déclaration.

3 Vérifier l'impact salarié

La cotisation génère-t-elle des droits individuels ?

Génératrice (retraite, maladie, cômage)

Non-génératrice (CSG, FNAL)

La matrice de triage

Montants payés corrects ?	Droits du salarié touchés ? : NON	Droits du salarié touchés ? : OUI
OUI	**COSMÉTIQUE DSN** Aucune urgence. À corriger pour l'avenir.	**CORRECTION PRIORITAIRE** Les droits sociaux du salarié sont en jeu.
NON	**CORRECTION PRIORITAIRE** Régularisation financière exigée par l'organisme.	**URGENCE ABSOLUE** Impact financier + impact social simultanés

15 minutes

QUESTIONS / RÉPONSES

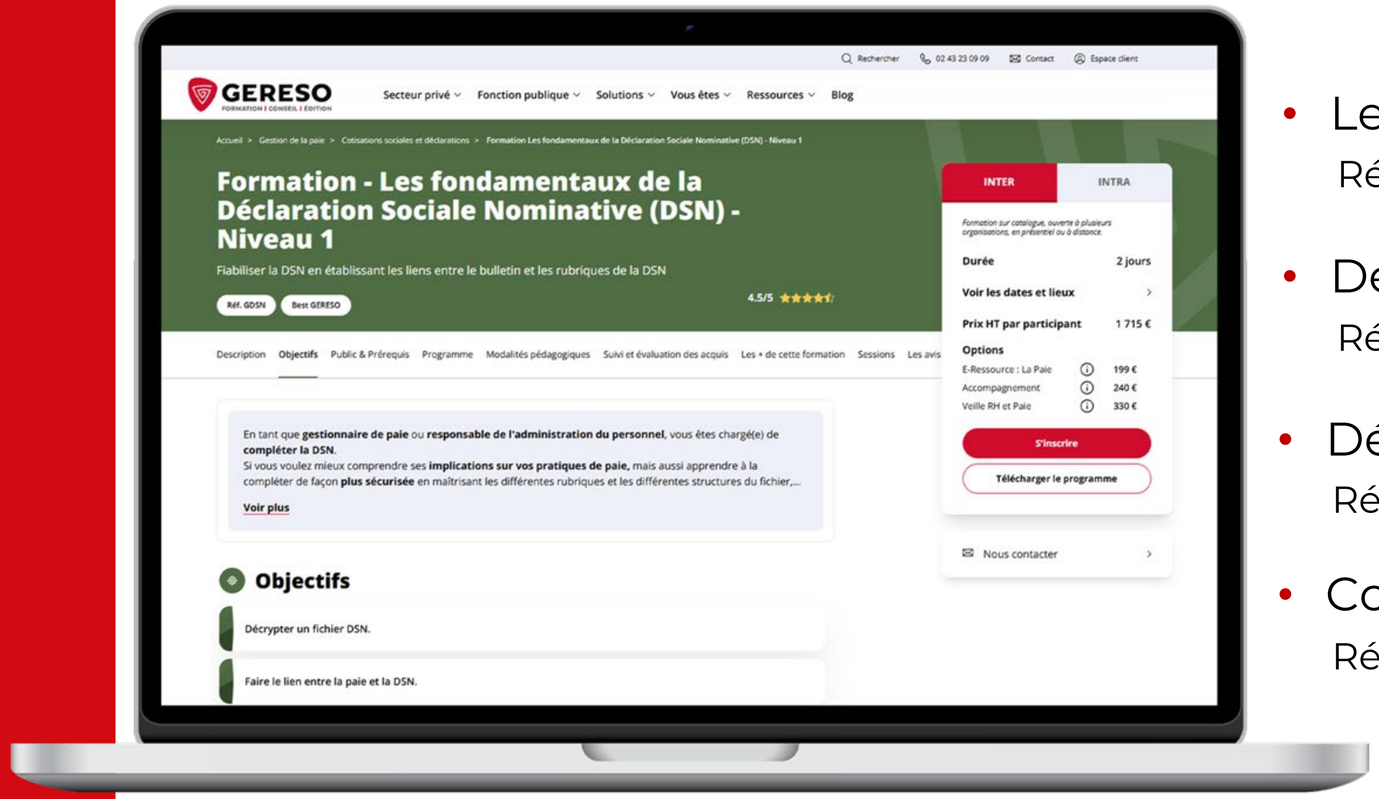

Formations :

- Les fondamentaux de la DSN – Niveau 1
  Réf : GDSN
- Déclaration Sociale Nominative – Niveau 2
  Réf : CDSN
- Déclaration Sociale Nominative – Niveau 3
  Réf : BDSN
- Contrôler ses paies et sa DSN avec Powerquery
  Réf : CDEX

www.gereso.com

GERESO
FORMATION I CONSEIL I ÉDITION

MERCI À VOUS !

Gardons le contact

formation@gereso.fr